

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 3

Exclus : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 1er du mois d'août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit de la loi à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire.

**Date de convocation** : 26 juillet 2022

**Date d'affichage** : 26 juillet 2022

**OBJET** : Décision  
modificative n°2  
Ouvertures de crédits –  
Budget assainissement

**Présents** : Mrs PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves, CHOMEL Lionel, HOWSE Willy, Mmes MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, KLEIN Aurélie, BRICAUD Maryline,

**Absents Excusés** : Mrs BERNARD Xavier, ROSSI Jean-Yves, Mme BOBAND Céline,

**Secrétaire de séance** : M. THOMAZET Fabien,

**N°2022-44**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits pour l'opération de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du chemin de la vigne n'ont pas été prévus au Budget primitif Assainissement 2022. De ce fait, il est nécessaire d'effectuer des ouvertures de crédits correspondants. Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2315-27 Inst. Mat. et outill. Techn. Travaux mise en séparatif des réseaux d'assainissement du Chemin de la Vigne			113 590,00 €	
1641 – Emprunts				113 590,00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire  
Compte tenu de la télétransmission  
en Préfecture le 2 août 2022  
Accusé réception n° 001-210103255-  
20220801-delib2022-44-DE

Du 2 août 2022

A RIGNIEUX-LE-FRANC

Le 2 août 2022

Le Maire



RIGNIEUX-LE-FRANC, le 1<sup>er</sup> août 2022

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire

Pascal PAIN



Publication le : 3 août 2022

delib2022-44

Page 1